

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'EPNAK et le FIPHFP renouvellent leur partenariat en faveur de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap

L'Établissement Public National Antoine Koenigswarter (EPNAK) et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) renouvellent leur convention de partenariat pour la période 2026-2028.

Cette signature marque une nouvelle étape dans l'engagement commun des deux institutions en faveur de l'insertion, du maintien dans l'emploi et de l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap au sein de la Fonction publique.

À travers cette convention, l'EPNAK poursuit et renforce une politique handicap ambitieuse, **structurée depuis 2023 grâce à un premier conventionnement avec le FIPHFP**. Les résultats obtenus témoignent de la dynamique engagée : **progression du nombre de professionnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi, développement des recrutements, multiplication des aménagements de poste et renforcement des actions de sensibilisation auprès des équipes.**

Entre 2023 et 2025, l'EPNAK a notamment dépassé les objectifs initialement fixés en matière de recrutement de travailleurs en situation de handicap, d'accueil de stagiaires et d'apprentis, ainsi que d'accompagnement au maintien dans l'emploi. **Le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi a ainsi atteint plus de 9 % fin 2025.**

La nouvelle convention 2026-2028 s'inscrit dans la continuité de cette dynamique et vise à répondre aux enjeux identifiés pour les années à venir : prévention de l'usure professionnelle, accompagnement des parcours professionnels, anticipation des situations d'inaptitude, développement des compétences managériales et poursuite de la sensibilisation de l'ensemble des professionnels.

Acteur majeur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'EPNAK accompagne aujourd'hui plus de 7 000 personnes sur l'ensemble du territoire national et emploie des professionnels relevant à la fois de la fonction publique hospitalière et du secteur privé.

Ce renouvellement de convention illustre une conviction partagée : l'inclusion professionnelle constitue un levier essentiel de performance collective, de qualité de vie au travail et d'égalité des chances.

A propos de l'EPNAK :

Avec plus de 100 établissements, services et plateformes, 2 500 professionnels, 7 500 personnes accompagnées, un budget de 200 M€ et une présence dans 14 régions et territoires ultramarins, l'EPNAK s'affirme comme un établissement public médico-social au service des politiques publiques et de l'égalité d'accès à l'autonomie. Il agit comme accélérateur de transformation sociétale pour favoriser l'autodétermination, l'inclusion et la bienveillance des enfants, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des aidants.

Plus d'informations sur www.epnak.org / Suivez l'EPNAK sur LinkedIn @EPNAK

A propos du FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2025, 41 384 recrutements ont été réalisés et 8 682 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 6,36%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contacts Presse :

EPNAK

Mélina ACEF – melina.acef@epnak.org | 07 85 50 41 83

Responsable Nationale des relations publiques et de la communication

FIPHFP

Blandine Dabrowski - b.dabrowski@agence-cid.fr

Chloé Lemahieu – 06 89 57 84 63 – c.lemahieu@agence-cid.fr